

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la
Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé**

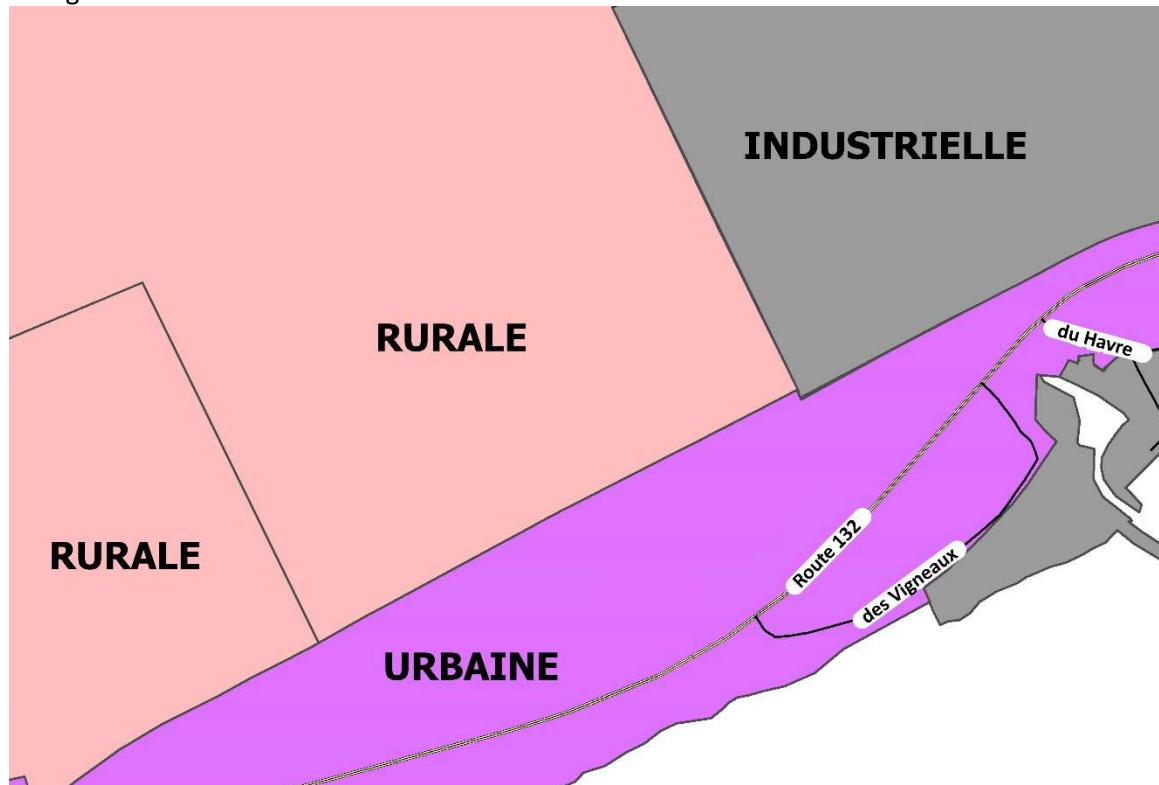
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2022, le conseil de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a adopté le projet de règlement intitulé « Projet de règlement de concordance numéro 2022-368 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2018-237 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi le 13 décembre 2022**, à 19 h, à la salle du conseil municipal. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement, les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer lors de cette assemblée publique.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 374, route 132, à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, aux heures normales d'ouverture et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse : www.saintetheresedegaspe.com

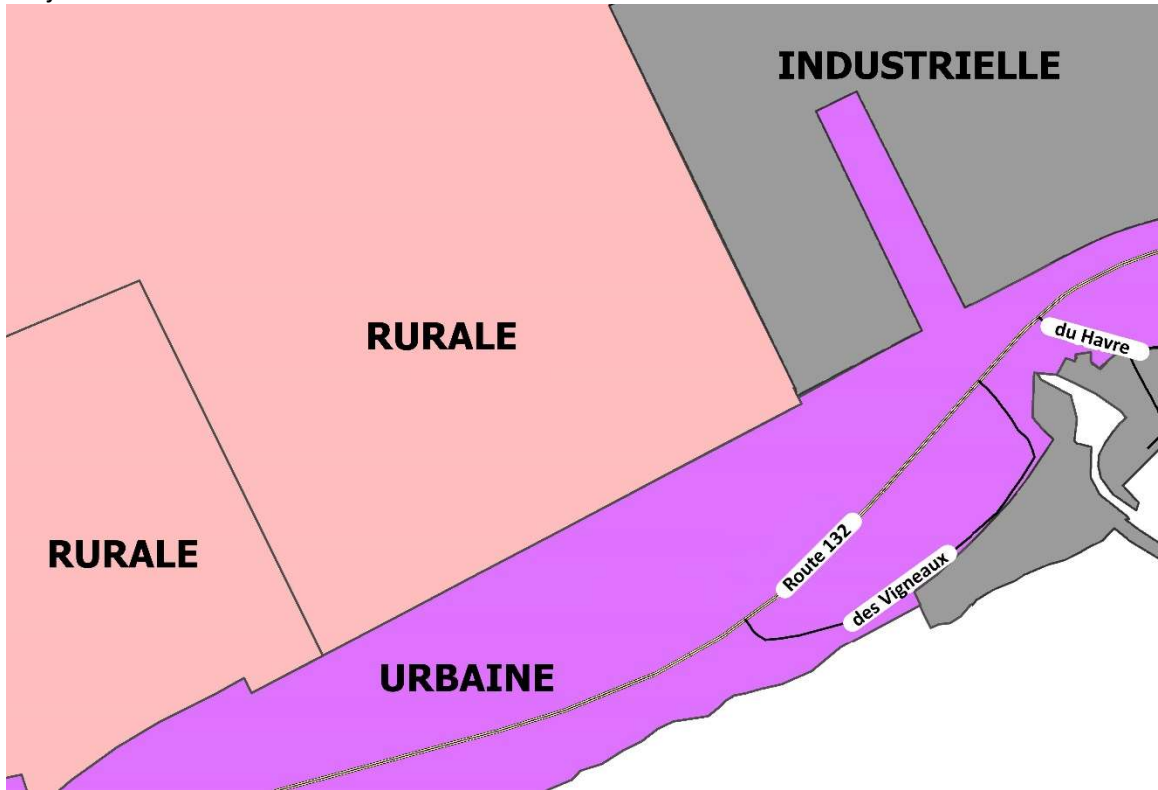
RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement a pour but de modifier la délimitation de l'affectation « urbaine » dans les secteurs de La Petite Rivière et Le Plain.

En vigueur



Projeté



Donné à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, ce 9^e jour de novembre 2022 (09-11-2022)

Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière